



## CONSEIL DE QUARTIER SUD GARE DU 3 OCTOBRE 2023 COMPTE RENDU

En préambule, Olivier ROULLIER, conseiller municipal élu au quartier Sud, a introduit la séance en indiquant que le point concernant la présentation du Programme Local de l'Habitat par Honoré PUIL ne sera pas abordé du fait de contraintes professionnelles de ce dernier.

L'ordre du jour sera donc le suivant :

- Présentation du dispositif de désimperméabilisation par Rémy EZANNO, chargé de mission de désimperméabilisation sur le territoire de Rennes Métropole
- Questions diverses

Puis présente Solen Ferré, qui succède à Julien Fée, comme Directrice de Quartiers de la Direction de Quartiers Sud-Ouest. Solen Ferré profite de ce moment pour présenter les deux nouvelles qui arrivent à la DQSO à partir d'octobre 2023 :

- Elodie Guyot, remplaçante de Pauline Legal, en tant que chargée de mission de la Ville et référente jeunesse pour les quartiers sud-ouest
- Evelyne Guéguen, chargée de suivi territorial de proximité – référente DIRECTION Associations Jeunesse Égalité (DAJé)

### ➤ PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE DÉSIMPERMÉABILISATION

Rémy Ezanno, chargé de mission désimperméabilisation présente le dispositif en direction des propriétaires, qui a pour objectif de réduire la taille des surfaces imperméabilisées :

✉ [r.ezanno@rennesmetropole.fr](mailto:r.ezanno@rennesmetropole.fr) / [assainissement@rennesmetropole.fr](mailto:assainissement@rennesmetropole.fr)

☎ 02 30 21 52 49 / 02 23 62 24 10

En effet, le territoire rennais subit l'impact des réseaux d'assainissement unitaire (eaux usées + eaux pluviales), lors des fortes pluies. Le dispositif permet ainsi d'intervenir sur les parcelles privatives afin de réduire les eaux pluviales dirigées vers les réseaux unitaires.

Le dispositif vise à accompagner techniquement et financièrement les projets visant à réduire les eaux pluviales dirigées vers les réseaux publics via la mise en place de modes de gestion durable des eaux pluviales. Chacune des opérations éligibles et allant à son terme, peuvent être subventionnées à 50% dans la limite des plafonds applicables. Pour obtenir le financement, il faut attendre l'accord de Rennes Métropole avant de commencer les travaux.

Le power point de présentation est consultable via le lien ci-dessous :

[Présentation Dispositif Désimperméabilisation Sud-Gare.pdf](#)

Remarques	Réponses / informations complémentaires
<b>Y a-t-il possibilité de végétaliser les toits des maisons et/ou des immeubles ?</b>	Le projet de désimperméabilisation est applicable au parcelle (sol) ainsi qu'au toit (maisons, immeubles). Pour les immeubles ce sont les syndicats de copropriétés qui doivent en faire la demande.
<b>Taille des parcelles</b>	Pas de taille minimum pour les parcelles pour les pavillons et immeubles. Quelle que soit la taille il y a toujours une place pour l'infiltration. Sauf cas exceptionnel de "bâtiment îlot", c'est-à-dire que le bâtiment prend toute la surface de la parcelle.
<b>Les espaces publics sont-ils aussi concernés ?</b>	Oui. La Ville et la Métropole travaillent aussi sur tout leur patrimoine.
<b>L'association Rennes Jardin :</b>	Le projet est intéressant. Retrouver des espaces frais un peu plus humide est une vraie chance. C'est un enjeu en France et dans les métropoles comme Rennes. Cela contribuera à notre bien-être et à une bonne biodiversité.
<b>Peut-on bénéficier de l'aide financière pour l'achat de récupérateur d'eau.</b>	Non La Collectivité Eau du Bassin Rennais a proposé une opération d'aide à l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie en début d'année, via des chèques "cadeau" téléchargeables sur leur site. Lien : <a href="http://eaudubassinrennais-collectivite.fr">eaudubassinrennais-collectivite.fr</a>
<b>Quelles articulations avec les permis de construire ou d'agrandissement ? Les piscines ?</b>	Tous les projets neufs/de construction sont régis par le PLUI. Le but est que chaque projet doit compenser la surface imperméabilisée créée, par un ouvrage d'infiltration d'eau pluviale à la parcelle et/ou rétention . Ce qui est perdu en espace naturel doit être obligatoirement compensé. Si le projet n'est pas conforme à la demande du PLUI, les demandeurs sont invités à se mettre en conformité au PLUI.
<b>Serait-il possible de regarder les possibilités de plantations supplémentaires rue de l'Alma ? Quelles sont les modalités d'arrosage des arbustes par la Ville en cas de sécheresse ? Plusieurs plants ont souffert en 2022 sur la Place Thérèse Pierre.</b>	Pas possible d'augmenter la plantation des arbres sur la rue d'une part pour des raisons de partage du trottoir entre piétons et cyclistes, d'autre part si les plantations sont trop proches des habitations, les riverains se plaignent de l'obscurité engendrée par les arbres à leur domicile.

	<p>Il est nécessaire donc de trouver un équilibre</p> <p>La politique de la ville concernant l'arrosage est de manière générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-de ne pas arroser la végétation et ce mode de gestion et de rationalisation a été mis en place depuis les années 1980-1990 (sauf pour certains espaces bien spécifiques et selon le type de plantations comme les annuelles au Thabor)</li> <li>-un apport d'eau est seulement effectué la première année de plantation des végétaux</li> <li>-privilégier les espaces dirigeant les eaux pluviales vers des espaces verts en créant des dénivelés avec dépression, noues,...</li> </ul> <p>La Ville applique également la loi en fonction des arrêtés de sécheresse de la préfecture (4 niveaux : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise) qui vont définir l'arrosage ou non des plantations de première année (exemple en 2022 où l'Ille et Vilaine a été en crise entre août et octobre : aucun arrosage avec l'eau du réseau autorisé).</p>
<p><b>Propositions évoquées par les habitants :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- parvis sud de la gare : sur les zones où il y a des parkings en dessous pourquoi ne pas mettre des pergolas avec plantes grimpantes pour avoir des zones d'ombre. C'est un espace très bétonné, froid. Des projets sont-ils prévus ? <i>Réponse : Espace très fréquenté, plutôt bien arboré et espace qui se situe au-dessus d'un parking donc pas les mêmes possibilités de végétalisation que dans les espaces verts.</i></li> <li>- lors de la construction de plusieurs immeubles sur une zone définie, planter des arbres entre les immeubles afin de créer des zones d'ombre pour donner de l'hydrométrie à la ville.</li> <li>- La volière située en haut de l'avenue Henri Fréville pourrait-elle être végétalisée ? <i>Réponse : Il ne s'agit pas de mobilier urbain mais d'une œuvre d'art qui demande l'autorisation de l'artiste pour une possible végétalisation.</i></li> </ul>

## ➤ QUESTIONS DIVERSES

### ⇒ Concertation sur les boulevards Sud

Suite à la concertation citoyenne des boulevards sud menée en 2021, Rennes Métropole va procéder à des aménagements boulevard Émile Combes, afin de répondre aux demandes de

sécurisation et d'amélioration de l'espace public aux abords du collège Sainte-Joséphine Bahkita. Des plateaux surélevés vont être créés.

Les travaux du boulevard Clémenceau devant être entrepris en septembre 2023 ont été suspendus en raison du calendrier de la remise en conformité des réseaux du chauffage urbain sur cette même rue. Dès réception des informations, les membres du conseil de quartier en seront informés.

⇒ Extension du Stationnement payant

Mise en place de l'extension de la zone de stationnement payant à partir du 4 décembre 2023. Vous pouvez retrouver flyer diffusé aux riverains concerné en cliquant sur le lien ci-après [Extension Stationnement payant.pdf](#)

⇒ École Albert de Mun "La rue aux écoles"

L'expérimentation de la «rue aux écoles» a été mise en œuvre du lundi 9 au vendredi 20 octobre 2023, rue Albert de Mun. La rue a été fermée à la circulation (sauf riverains) et une barrière a été mise en place en amont de l'école, après l'intersection avec la rue Gustave Flaubert.

Pour le stationnement des parents, deux places en «arrêt minute» ont été matérialisées au niveau des 21 et 23 rue Gustave Flaubert.

Le dispositif sera de nouveau testé au printemps 2024.

Pour rappel, ce dispositif déjà mis en place aux abords de plusieurs écoles rennaises depuis 2022 vise à sécuriser les abords des établissements scolaires, par la mise en place d'une piétonisation de 8h20 à 8h50 du lundi au vendredi et le mercredi midi de 11h50 à 12h20

⇒ Plan de Circulation Sud Gare :

Le nouveau plan de circulation quartier Sainte Thérèse entrera en vigueur à parti du lundi 6 novembre 2023. Ci-joint le flyer d'information riverains. [Plan de circulation.pdf](#)

**LE PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER EST PREVU  
LE MARDI 12 DECEMBRE 2023 À 18H00  
A LA DIRECTION DE QUARTIERS SUD OUEST  
1 PLACE DE LA COMMUNAUTE**